



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 octobre 2023 à 13 h 35 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Martin Beaulieu, directeur adjoint, centres de services de Hull et d'Aylmer, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

CAUP20231017-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 octobre 2023.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

3.2 Projet numéro 135698 - Dérogations mineures - Modifier l'espace de stationnement et installer des babillards électroniques - 700, boulevard du Carrefour - District électoral du Versant – Daniel Champagne

Madame la conseillère Anik Des marais se questionne sur le retrait des pavés alvéolés. Ce que le promoteur propose comme remplacement pour mieux gérer les eaux de ruissellement n'est pas très convaincant et lorsqu'on regarde les aménagements, on perd beaucoup de verdure. Elle aurait tendance de voter contre cette demande de dérogation mineure.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne que pour l'item 3.2, il souhaite voter contre, il ne trouve pas cette demande utile. L'intention de mettre des vidéos sur un babillard électronique ne lui semble pas la meilleure idée. Monsieur le conseiller Mike Duggan partage les mêmes inquiétudes relativement à la grosseur de ce babillard.

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne sur la plantation d'arbres ainsi que le pavé alvéolé. Il a l'impression que dans la phase 2 de ce projet, il y a une partie des arbres qui seront plantés sur le stationnement temporaire à l'Est et qui seront coupés lors de la construction de la phase 2.

Monsieur Carl Beauchemin précise que l'allée de circulation va demeurer pour rejoindre éventuellement le stationnement temporaire. Cela n'aura aucun effet sur la plantation des arbres puisque ceux-ci demeureront en place.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne donne quelques explications techniques sur le pavé alvéolé. Ce pavage se situe au-dessus du stationnement souterrain et l'eau qui serait utile pour le sol va se retrouver dans les égouts pluviaux de toute façon.

Monsieur le conseiller Mario Aubé complète que la dérogation mineure permet le ruissellement normal des eaux. Il veut plutôt s'attarder à la demande de dérogation mineure visant l'installation d'un babillard électronique. Au Comité consultatif d'urbanisme, cette demande a été accueillie favorablement. Selon lui, l'endroit proposé est stratégique, notamment près de la Maison de la culture et le centre sportif. Il rappelle qu'il y a trois tours à construire qui se trouvent dans un pôle dynamique de la ville et que le promoteur souhaite contribuer au développement de ce dernier.

Madame la conseillère Olive Kamanyana est d'avis que le règlement sur l'affichage devrait être modifié. La grandeur pour l'affichage électronique, lorsque les bâtiments sont en hauteur, n'est pas adéquate. Elle est en faveur de l'affichage électronique et du projet soumis.

Monsieur le conseiller Denis Girouard abonde dans le même sens que monsieur Aubé, il y a des choses démesurées, actuellement, dans la Ville en termes d'affichage. Comme quatrième plus grande ville, nous sommes rendus à l'ère informatique et il faut innover à tous les plans.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin indique qu'il n'a pas de problème avec la proposition d'affichage électronique. C'est un endroit stratégique pour ce genre de structure. Il y a des modifications similaires qui ont été faites pour une affiche électronique de l'UQO sur le boulevard Alexandre-Taché. Il ajoute que, jusqu'à maintenant, il n'y a aucun enjeu à ce propos dans ce secteur.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne être, au final, satisfait de voir un promoteur faire les démarches nécessaires pour de l'affichage légal.

4.5 **Projet numéro 135800** - Adoption finale - PPCMOI - Autoriser l'usage principal de vente au détail de fournitures pour la fabrication de produits alcoolisés et l'usage additionnel d'atelier d'artisan de produit du terroir - 99, rue Crémazie - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Mike Duggan est en faveur de ce projet. Gatineau est devenu un centre brassicole de premier plan et ce genre d'installation rend le brassage plus accessible au public pour la production de produits alcoolisés artisanaux.

4.6 **Projet numéro 135715** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-33-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'ajuster des dispositions relatives aux usages commerciaux et communautaires et aux exigences de stationnement dans certaines zones du centre-ville

4.7 **Projet numéro 135720** - Projet de Règlement numéro 532-33-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532 2020 dans le but d'ajuster des dispositions relatives aux usages commerciaux et communautaires et aux exigences de stationnement dans certaines zones du centre-ville

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que ce règlement s'applique également au boulevard St-Joseph. Dans les entreprises touchées, il y a des joueurs qui ont des baux avec des clients. On doit prévoir quelques places de stationnements à long terme.

Monsieur Beauchemin mentionne que cela n'est pas prévu dans la réglementation. Toutefois, il y a des joueurs qui sollicitent le SUDD à cet égard. Le service analyse les solutions possibles.

Madame Catherine Marchand exprime une préoccupation pour le redéveloppement des centres commerciaux du secteur. Il y a plusieurs discussions à ce sujet avec des collègues dans d'autres municipalités. Ces projets ne sont pas conformes à la réglementation et l'administration tente de trouver des avenues de solutions. Il y a des ajustements à faire puisque ces projets se redéveloppent en phases et non d'un coup.

4.10 **Projet numéro 135732** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 501-71-2023 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires d'émission des permis et certificats pour l'année 2024

Monsieur Champagne demande le retrait de l'item 4.10. Il mentionne qu'il y a des discussions à l'effet que cet avis de motion devrait être déposé au même moment que les autres éléments budgétaires pour être intégrés dans les débats.

5.1 Projet numéro 123127 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 851-2023 sur les modalités de publication des avis publics

Intervention de madame la conseillère Caroline Murray. L'intention est d'appuyer les hebdomadaires locaux afin de continuer, de quelques manières que ce soit, à le faire. Elle mentionne que cet appui devra être validé.

Monsieur Champagne mentionne que le conseil municipal souhaite effectivement poursuivre l'appui aux hebdomadaires locaux. Il se questionne à l'effet que si on fait le choix de poursuivre avec l'affichage électronique, il serait possible de publier dans des médias qui ne publient pas sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Christian Tanguay mentionne qu'il y a deux volets à la publication des avis publics, dont notamment l'exception prévue à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et il mentionne que la Ville continue ses recherches afin de trouver une alternative pour favoriser les médias locaux.

Monsieur Moran mentionne que ce nouveau règlement aura un impact sur l'information transmise au public. Il aimerait mettre l'emphase sur la possibilité d'améliorer la transmission de l'information aux citoyens dans le cadre de cette modification réglementaire.

Madame Marie-Hélène Rivard mentionne qu'il y a une refonte du site Internet et une analyse qui est effectuée avec le Service d'interaction citoyenne pour améliorer l'accessibilité à l'information aux citoyens. Certains éléments pourraient être bonifiés rapidement, mais certains autres seront faits de façon progressive. Monsieur Moran demande que le conseil s'engage à assurer la bonne diffusion de l'information.

En complément, M^e Véronique Denis mentionne que le règlement ne peut pas être abrogé, mais pourra être bonifié ultérieurement afin de répondre aux préoccupations du conseil.

9.1 Projet numéro 135620 - PIIA - Construire un bâtiment mixte de cinq étages et comptant 24 logements - 186, rue Eddy - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur Champagne mentionne que ce projet concerne le bureau du BRAS. Il souligne l'engagement de cet organisme à mener ce projet à terme alors que ce dernier ne relève pas leur mandat habituel.

12.1 Projet numéro 135847 --> CES - Commandite pour la tenue du Sommet Évo 2023 par le Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Madame Des Marais indique que c'est un événement intéressant qui s'adresse aux élus municipaux. Des décisions devront être prises par le conseil municipal en matière de transition écologique et que ces présentations seront pertinentes à l'exercice du pouvoir décisionnel. L'intérêt de participer est aussi qu'il y a plusieurs entrepreneurs qui se sont inscrits et qui cherchent des solutions innovantes pour pallier à la crise écologique.

26.1 Projet numéro 135799 - Approbation du calendrier des séances du conseil municipal, du comité plénier et du comité exécutif pour l'année 2024

Monsieur Moran mentionne que les séances du conseil municipal prévues à ce calendrier se tiendront toutes à la Maison du citoyen. Il souhaite voter contre cette proposition. Il demande si des documents sont déposés à l'appui de ce calendrier.

M^e Véronique Denis précise qu'un calendrier des séances doit être adopté conformément à la *Loi sur les cités et villes* et que le choix de tenir les séances au même endroit est pour des raisons d'efficacité et d'efficacités. Des solutions alternatives sont à l'étude pour rendre d'autres types de séances publiques.

Monsieur Boivin ajoute que selon la régie interne, il y a uniquement 30 minutes qui sont allouées aux citoyens lors des séances du conseil. L'esprit de la proposition est de donner d'autres opportunités aux citoyens de s'exprimer.

Madame Kamanyana souligne l'importance de la participation citoyenne. La décision de suspendre les visites à l'extérieur de la Maison du citoyen n'était pas la plus facile. Le fait d'aller dans tous les secteurs favorise l'échange avec les citoyens. De façon générale, les gens se déplacent pour assister aux séances du conseil municipal, et ce, peu importe le secteur de leur provenance. L'objectif est-il uniquement de changer de salle ou d'aller à la rencontre des citoyens? Selon elle, la réponse n'a pas encore été donnée. Actuellement, ce que nous faisons n'est pas de la réelle participation citoyenne.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne avoir eu de bons débats sur les lieux de la tenue des séances du conseil municipal. Ces séances permettent aux citoyens d'être proches de la décision qui est prise. Maintenant, il comprend qu'il y a un chantier en cours et il dit avoir beaucoup d'attentes envers la refonte de la régie interne. Il réitère ses attentes et l'importance de permettre aux citoyens de s'exprimer.

Monsieur Duggan mentionne qu'il exprimera sa dissidence à cette résolution. Madame Murray mentionne qu'il y a un fort appétit d'aller plus souvent à la rencontre des citoyens. Les contraintes légales nous obligent à adopter un nouveau calendrier, mais elle aurait souhaité que l'on prévoit les endroits en amont et que l'on puisse les modifier par la suite.

M^e Véronique Denis précise qu'il est possible de l'amender, mais qu'il y a une question de logistique pour la réservation des salles à l'extérieur de la Maison du citoyen. Il faut adopter le calendrier avant 2024, il faut donc le faire le plus rapidement possible. Tout dépendant des lieux choisis, il y en a sûrement qui ne sont déjà plus disponibles.

Monsieur Boivin mentionne que la nouvelle mouture de la régie interne devrait être adoptée d'ici la fin de l'année. Il y a également un mandat qui est donné au comité pour trouver des solutions afin d'aller voir chacun des secteurs. Le conseil municipal se déplacera dans les différents secteurs, mais pas nécessairement dans le cadre d'une séance du conseil.

32.1 Projet numéro 135780 --> CES – Renouvellement du protocole d'entente avec Tourisme Outaouais pour la période 2024-2026

Madame la mairesse France Bélisle mentionne qu'elle ne participera pas à ces discussions en raison de son passé à Tourisme Outaouais.

Monsieur Aubé, à titre de représentant de la Ville de Gatineau à Tourisme Outaouais, fait un bref résumé des faits saillants pour l'année 2022. Il indique que la Ville de Gatineau est gagnante dans ce partenariat et Tourisme Outaouais a toujours démontré son dévouement à faire rayonner la Ville de Gatineau. Ce protocole est reconnu au niveau provincial afin de permettre à d'autres municipalités de répliquer le modèle mis en place.

Monsieur Leclerc mentionne que comme président du SDE, il avait eu quelques petites questions sur les changements proposés. Il voit principalement quatre modifications principales à ce protocole. Il se demande si ce sont des demandes d'organismes puis comprendre la teneur de ces demandes, notamment concernant l'annulation du loyer pour la Maison du Tourisme. Il se demande si cette demande provenant de Tourisme Outaouais. Il souligne qu'il n'y a plus d'obligation pour Tourisme Outaouais de venir en comité plénier pour faire une reddition de compte. Il trouvait cette présentation très intéressante et pertinente et aimerait plus de détails sur les raisons concernant l'absence de cette obligation.

Madame Marchand mentionne que pour la question concernant l'annulation du loyer, c'est dans un objectif d'harmonisation de nos pratiques avec les différents groupes occupant nos locaux. Il y a une reconnaissance de la valeur du loyer qui n'est pas perçu afin d'assurer une meilleure transparence. Pour la présentation en comité plénier, Tourisme Outaouais avait demandé de ne pas être tenue de venir faire une présentation. Cette condition a été enlevée, cela n'empêchera pas de les inviter pour présenter leur bilan.

Monsieur Leclerc émet le souhait de conserver cette présentation pour des questions de valorisation de la Ville.

Madame la mairesse demande si c'est un renouvellement ou un nouveau protocole. On précise que c'est l'adoption d'un nouveau protocole. Elle demande de modifier le libellé de la résolution afin de refléter cette nouvelle entente.

33.1 Projet numéro 135568 --> CES - Mise en place d'un programme commémoratif pour l'achat d'arbres et de bancs

Monsieur Bureau remercie monsieur le conseiller Gilles Chagnon ainsi que madame Geneviève D'amours pour leur travail dans ce dossier. Il aimerait amender le programme afin d'ajouter la commémoration de moments significatifs. L'administration n'y voit pas d'enjeu, mais elle précise que l'acceptation du moment « important » sera à la discrétion de celle-ci.

L'amendement est proposé par monsieur Bureau et appuyé par monsieur Chagnon. Des discussions ont lieu sur cette proposition.

Madame la conseillère Caroline Murray quitte son siège à 14 h 30.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne quitte son siège à 14 h 30.

Monsieur Moran revient sur la possibilité d'adapter les bancs et les plaques aux différents besoins des secteurs de la ville.

À cet effet, madame D'amours mentionne qu'il serait plus pertinent de passer par d'autres types de programmes existants pour avoir des bancs identitaires pour la communauté. L'objet de ce programme est de souligner un proche. Il serait possible d'ajouter des bancs identitaires en regardant d'autres options que les bancs commémoratifs. Les bancs sont uniformisés sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Sabourin mentionne que, selon sa compréhension, l'ajout de bancs commémoratifs sera fait seulement lors de la création de parcs ou de nouveaux projets domiciliaires. Il aimerait apporter un amendement, puisque des citoyens devront payer 7 000 \$ pour un nouveau banc. Il aimerait que la Ville offre plusieurs possibilités pour souligner une commémoration. La CCN prévoit que les bancs sont situés le long des sentiers de son réseau. Il souhaiterait savoir s'il peut ajouter un amendement pour que le long des sentiers puissent être ajoutés dans les endroits à considérer pour l'ajout de bancs.

Madame D'amours mentionne qu'il y a un enjeu quant aux besoins en mobiliers urbains dans les parcs alors que le programme actuel propose une initiative pour la commémoration d'une personne. Il existe une liste de parcs où des aménagements sont déjà prévus. Une analyse devra être faite sur la suggestion d'endroit qu'un citoyen pourrait faire.

Madame la conseillère Caroline Murray reprend son siège à 14 h 33.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne reprend son siège à 14 h 33.

Monsieur Yess Gacem indique que l'outil privilégié pour prévoir le mobilier urbain est via le Comité de planification des infrastructures communautaires (PIC). Il y a un exercice de priorisation qui est effectué par le comité et une enveloppe est consacrée pour rehausser ou maintenir l'entretien du mobilier urbain. Monsieur Yvan Moreau pourra faire le suivi avec la direction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et monsieur Sabourin.

Monsieur Leclerc mentionne avoir été clair sur ses besoins pour son secteur. Ce que l'on vote aujourd'hui est le programme de bancs commémoratifs. Il va voter contre le programme en raison du fait qu'il ne répond pas à sa demande d'avoir des bancs qui répondent aux particularités de son secteur.

Madame Kamanyana réitère les interventions qu'elle avait faites lors de la dernière discussion sur ce dossier en septembre dernier. Tant et aussi longtemps que les critères ne sont pas clairs, on se retrouve dans des situations où les citoyens peuvent être insatisfaits. Selon elle, le programme n'est pas plus intéressant que celui présenté précédemment.

Madame D'amours précise quelques éléments sur le coût réels pour l'administration. Cela sera en fonction du nombre de demandes que l'on pourrait recevoir. Un montant forfaitaire a été prévu pour l'installation des bancs et des plaques commémoratives.

Madame Kamanyana se questionne si des ressources humaines seront rajoutées pour répondre à cette demande. Elle veut un engagement pour qu'il n'y ait pas de déception de la part des citoyens.

Madame D'amours indique que cela sera intégré à la charge actuelle. Il faudra bien expliquer au citoyen que l'installation se fera uniquement en période estivale et par attribution de contrat. Ces détails seront expliqués aux citoyens et la direction territoriale travaille avec les différents services pour assurer une réponse dans les meilleurs délais aux citoyens.

Monsieur le conseiller Denis Girouard quitte son siège à 14 h 50.

Monsieur Duggan est d'accord avec le projet initial proposé. Toutefois, il n'est pas d'accord avec l'amendement proposé par monsieur Bureau. Il est d'avis qu'un décès est « permanent » alors qu'un événement significatif, tel un mariage, n'a pas cette notion de permanence.

Monsieur Chagnon réitère que l'appréciation de l'événement significatif sera à la discrétion de la Ville.

Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote relativement à l'amendement de monsieur le conseiller Marc Bureau :

POUR	CONTRE	ABSENCE	ABSTENTION
M ^{me} France Bélisle	M ^{me} Caroline Murray	M. Denis Girouard	M. Steve Moran
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Anik Des Marais		M. Steven Boivin
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Jocelyn Blondin	M. Louis Sabourin		
M. Marc Bureau	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M. Daniel Champagne	M. Mike Duggan		
M. Jean Lessard	M ^{me} Olive Kamanyana		
M. Mario Aubé	M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Edmond Leclerc			

Monsieur le président annonce que l'amendement est adopté. Le projet de résolution sera modifié en conséquence en prévision de la séance du conseil municipal.

36.5 Projet numéro 135866 - Cession d'immeubles aux centres de services scolaires par les municipalités

Madame la mairesse mentionne que cette résolution sera adoptée par plusieurs municipalités du Québec. L'intention est de demander au gouvernement du Québec de jouer pleinement son rôle dans le domaine de l'éducation. On aimerait que le gouvernement ne fasse pas porter ce fardeau financier aux municipalités. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des négociations du pacte fiscal.

36.7 Projet numéro 135786 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle - Bureau de coordination du centre-ville - Service de transition écologique - Secrétariat au développement économique - Service de l'urbanisme et du développement durable

Monsieur Leclerc demande pourquoi le SDE est un secrétariat et qu'il sera maintenant question d'un bureau.

Madame Marchand indique que c'est une question d'harmonisation des unités de la Ville. Il y avait déjà le bureau de coordination du centre-ville qui est une petite unité. On harmonise les titres à l'intérieur de l'organisation et on assure la clarté.

Monsieur Leclerc demande si la terminologie « bureau » vient du fait qu'il y a un petit nombre d'employés ou plutôt la nature de la compétence de ces unités.

Monsieur Simon Rousseau précise que c'est un peu des deux. L'unité peut être appelée de faire des liens avec d'autres services. Il faut le voir comme une gestion de projets économique, ce qui permet l'agilité de cette unité.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 14 h 55.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron quitte son siège à 14 h 57.

36.8 Projet numéro 135755 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 504-13-2023 modifiant le Règlement de construction numéro 504-2005 dans le but d'interdire l'installation d'appareils ou foyers intérieurs à combustion solide sans certification environnementale

36.9 Projet numéro 135761 - Projet de Règlement numéro 504-13-2023 modifiant le Règlement de construction numéro 504-2005 dans le but d'interdire l'installation d'appareils ou foyers intérieurs à combustion solide sans certification environnementale

Intervention de monsieur Moran. Selon sa compréhension, nous allons modifier le règlement pour nous assurer que toutes les installations au chauffage au bois seront construites selon les normes québécoises. Il se demande ce qui sera fait avec les anciennes installations datant d'avant 2009. Dans les documents déposés, il n'y a pas le rapport initial qui explique les recommandations de l'ombudsman. Il aimerait savoir quel est le problème que l'on souhaite régler.

Madame Marchand indique que le rapport de l'ombudsman de 2018 est en relation avec un dossier où l'installation d'un foyer au bois n'était pas conforme. L'autre question était de se demander si ces normes doivent être prévues à un règlement d'urbanisme ou de sécurité incendie. La réponse est que cela peut être pris en charge dans un règlement d'urbanisme pour régir les nouvelles installations.

Monsieur Beauchemin indique qu'il existe un règlement provincial qui régit ces installations. Depuis plusieurs années, un citoyen qui veut un foyer a besoin d'un permis de construire, mais il n'y avait pas de vérification de la conformité au moment de l'émission. La réglementation proposée n'a pas d'effet rétroactif.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron reprend son siège à 15 h 01.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc quitte son siège à 15 h 01.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc reprend son siège à 15 h 02.

Monsieur Sabourin comprend que depuis 2009, les installations doivent être conformes aux normes québécoises. Il se demande pourquoi on procède à cette modification 15 ans plus tard. On mentionne que c'était pour répondre aux recommandations de l'ombudsman de 2018.

Madame Marchand précise qu'il serait compliqué d'appliquer un règlement rétroactif puisque nous ne savons pas combien de foyers ne sont pas conformes. Graduellement, ceux qui vont remplacer leurs vieux équipements devront être conformes à la réglementation.

Monsieur Sabourin mentionne que pour l'électricité, il faut être conforme aux normes applicables, et ce, de façon rétroactive. Cela devra être également fait pour les foyers.

Madame Des Marais se questionne sur la raison du pourquoi on procède à cette modification actuellement. Elle demande si cela vaudrait la peine d'étudier la possibilité de revoir à la réglementation pour être plus proactifs pour intervenir auprès des contrevenants.

Avec le règlement du gouvernement provincial, il y a des normes environnementales. On ne réinvente pas des normes, on utilise le recueil de normes déjà existantes. On vient simplement spécifier que nous appliquons bien le règlement provincial.

Madame Kamanyana aimerait connaître l'outil qui accompagnera l'application du règlement. Elle aimerait savoir comment les citoyens seront avisés de cette nouvelle norme. Dans la réglementation, on prévoit déjà qu'un permis doit être demandé pour l'installation d'un foyer au bois et on vient ajouter que le citoyen doit prouver que ses installations sont conformes.

Monsieur le conseiller Denis Girouard reprend son siège à 15 h 05.

36.11 Projet numéro 135873 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-39-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de créer la zone Co-13-129 et d'y autoriser les usages nécessaires à l'opération d'un écocentre - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

36.12 Projet numéro 135877 - Projet de Règlement numéro 532-39-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de créer la zone Co-13-129 et d'y autoriser les usages nécessaires à l'opération d'un écocentre - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Madame Murray explique que cette réglementation vient répondre à une crainte des citoyens et souligne l'implication dans les services d'être allés en processus de médiation dans le dossier de l'écocentre dans l'Ouest.

36.15 Projet numéro 135897 - Adoption des statuts et règlements - Commission de la sécurité publique

Remerciements de madame Kamanyana. La Commission sera composée de membres citoyens et d'organismes du milieu. Ces organismes seront contactés prochainement afin de vérifier leurs intérêts à siéger sur cette commission.

36.16 Projet numéro 135596 - Nomination d'un (e) scientifique en chef pour optimiser la gouvernance des données scientifiques et numériques en vue d'une prise de décision éclairée et transparente - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Olive Kamanyana au conseil municipal du 6 juin 2023

Monsieur Champagne mentionne que l'avis d'appréciation du comité exécutif et l'avis de proposition de madame Kamanyana ont été retirés en septembre. Après discussions avec les parties impliquées, une option a été identifiée pour rallier la demande de madame Kamanyana. On propose de modifier un poste existant, soit celui de Directrice Performance Organisationnelle afin d'y ajouter un volet scientifique. Un nouveau libellé sera donné à ce poste.

Madame Kamanyana indique qu'il faut commencer petit à petit pour arriver à une solution optimale. Modifier ce poste en ajoutant la science permet d'améliorer nos façons de faire au sein de l'administration. On cherche l'intelligence scientifique, il faut s'assurer que toutes options soient accompagnées d'un autre œil. L'administration travaillera avec les chercheurs locaux et extérieurs. D'ici la fin novembre, on va s'assurer d'avoir un bassin d'experts qui pourront travailler sur certains dossiers particuliers. On souhaite inspirer l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans cette matière.

Madame Des Marais se demande si on s'assurera d'une représentation de la diversité culturelle.

Madame Kamanyana indique qu'on s'est assuré que cette commission travaillera de façon étroite avec la Commission du vivre-ensemble, notamment pour certains sujets spécifiques. Il sera possible de créer des comités ad hoc qui travailleront sur les problématiques spécifiques.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire quitte son siège à 15 h 12.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire reprend son siège 15 h 15.

36.18 Projet numéro 135771 - Signature de l'entente relative à l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL-3) entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Gatineau

Monsieur Champagne indique que c'est une excellente nouvelle. La Ville de Gatineau va de l'avant avec des initiatives et le souhait est de répondre favorablement à la crise du logement.

36.19 Projet numéro 135895 - Décision sur la demande de révision de la décision du Comité sur les demandes de démolition du 20 juin 2023 concernant le 784, avenue de Buckingham - District électoral de Buckingham - Edmond Leclerc

Monsieur le président Steven Boivin demande de procéder avec un vote indicatif, en votant pour ou contre la démolition :

POUR	CONTRE	ABSENTS LORS DE L'AUDITION	ABSENCE
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M ^{me} Caroline Murray	M. Gilles Chagnon	M ^{me} France Bélisle
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Anik Des Marais	M. Mike Duggan	
M. Marc Bureau	M. Steve Moran		
M ^{me} Olive Kamanyana	M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Daniel Champagne	M. Louis Sabourin		
M. Denis Girouard	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M. Jean Lessard	M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Mario Aubé	M. Edmond Leclerc		
	M. Steven Boivin		

Suivant le vote indicatif, le projet de résolution sera rédigé à l'effet que le conseil est défavorable à la démolition de l'immeuble situé au 784, avenue de Buckingham.

36.22 Correspondance numéro 135905 - Avis de proposition est donné par la conseillère Olive Kamanyana à la séance du conseil municipal du 17 octobre 2023 qu'à la séance du 14 novembre 2023 sera déposé un projet de résolution pour une demande d'analyse de mesures et de coûts appropriés pour la gestion des matières résiduelles hors foyer dans les lieux publics comme les trottoirs, les pistes cyclables, les sentiers, les espaces verts et autres

Cet avis de proposition est déposé suite à une demande d'un citoyen qui ramasse les déchets dans le district. Il y a beaucoup de déchets qui sont ramassés autour des sentiers et des pistes cyclables et il n'y a pas de possibilité de jeter les déchets puisqu'il y a peu de poubelles mises à disposition des citoyens dans ces endroits. La demande est de mandater l'administration à faire une analyse des mesures appropriées ainsi que des coûts pour la gestion des matières résiduelles hors foyer.

36.23 Projet numéro 135922 - Opposition à la démolition des vestiges des rapides Deschênes

Madame Murray souhaite déposer une résolution concernant la volonté du gouvernement de démolir les vestiges des rapides Deschênes. Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite demander le vote afin d'ajouter cette résolution à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

Monsieur Blondin mentionne qu'il a un certain malaise à voter cette résolution ce soir. Il aurait aimé que le directeur du Service de sécurité incendie puisse donner plus d'information avant la prise de décision puisque ce dernier avait des préoccupations quant à la sécurité des ruines.

Madame Murray mentionne que le Gouvernement du Québec ira de l'avant avec la démolition des ruines. Elle souhaite déposer une résolution pour réitérer la position du conseil municipal qui se veut à l'encontre cette démolition. Elle fait un bref historique de la situation jusqu'à maintenant.

Elle répond également aux préoccupations de monsieur Blondin. Elle partage le désir de sécuriser les lieux. Elle mentionne avoir demandé des rapports à cet effet, mais ceux-ci sont silencieux quant au fait que des incidents se sont passés spécifiquement dans les vestiges des rapides Deschênes.

Madame Kamanyana a l'impression que l'on va souvent en public pour lancer l'opposition au gouvernement. Elle demande si le travail a bien été effectué par l'administration.

En réponse, monsieur Rousseau indique qu'il n'y a eu aucune intervention au niveau de l'administration de faire valoir le point de vue de madame Murray.

Monsieur Champagne souhaite proposer à madame Murray un compromis sur la nécessité d'aller chercher de l'information complémentaire. Il a besoin, si possible, qu'il y ait une forme de travail effectué pour que ce qui est avancé soit confirmé par l'administration. Il propose donc de déposer le tout en avis de proposition afin de revenir avec une décision plus éclairée en prévision du prochain conseil.

Madame Murray est d'avis que nous avons la preuve que le danger est situé plus dans les rapides que dans les vestiges. Elle demande au gouvernement du Québec d'en faire la preuve contraire.

Monsieur Duggan mentionne qu'il y a effectivement du danger et il est favorable à une démolition partielle des vestiges. Il espérait un projet d'écotourisme qui aurait entraîné une démolition partielle et une préservation partielle des ruines. Une démolition arbitraire ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) n'est pas intéressante et il soutient la demande de madame Murray jusqu'à ce qu'un projet plus intéressant voit le jour.

Monsieur Girouard indique appuyer le projet de résolution de madame Murray. Il se demande quel est l'intérêt du gouvernement provincial de démanteler les vestiges. Il n'y a, actuellement, aucune stratégie du MTMD qui vient appuyer la démolition complète des vestiges.

Monsieur Blondin aimerait permettre à l'administration d'avoir des discussions avec le directeur du Service de sécurité incendie. Les rapides passent dans les ruines et les pompiers ne veulent plus faire des interventions à cet endroit en raison de la dangerosité. Il aimerait mieux attendre ces informations avant de voter.

Madame Des Marais est d'accord avec l'ensemble de la proposition de madame Murray pour des raisons de protection de la biodiversité. La question de sécurité est importante, mais n'est-ce pas applicable à l'ensemble de la rivière?

Madame Murray souhaite aller de l'avant avec le dépôt de résolution. Elle s'oppose au retrait des vestiges sans preuve et raison. Si on démontre que c'est un problème, elle révisera alors sa position.

Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote sur le dépôt de cette résolution :

POUR

M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

CONTRE

M. Jocelyn Blondin
M. Daniel Champagne
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

ABSENCE

M^{me} France Bélisle

Monsieur le président annonce que le projet de résolution sera ajouté à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 45.